RLV – TERRE DE VÉLO

COUP DE POUCE DE RLV POUR PÉDALER

JUSQU'À 250 € REMBOURSÉS POUR L'ACHAT DE VOTRE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, PLIANT ET CLASSIQUE NEUF OU D'OCCASION !

3ÈME APPEL À PROJETS : VOIR MODALITÉS AU DOS

www.rlv.eu

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

À la suite de la crise sanitaire, le vélo est plébiscité par de nombreux usagers. Pour répondre à l'augmentation des usages, le schéma cyclable intercommunal est à l'étude, et une nouvelle campagne de subvention pour l'achat d'un vélo est lancée par Riom Limagne Volcans. Dans ce cadre, elle accorde une aide, sous forme de subvention aux habitants de Riom Limagne et Volcans qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (cadre fixe ou pliant) ou d'un vélo classique (cadre fixe ou pliant).
Les Cycles Blanc et les Cycles Sémaphore sont les vélocistes du territoire, vous pouvez vous renseigner chez eux.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Les habitants de l'une des 31 communes de Riom Limagne et Volcans. Les habitants ayant déjà loué un vélo à assistance électrique de RLV'Lo, service mis en place par Riom Limagne et et Volcans, pourront bénéficier d'une prime plus importante. À noter : une seule subvention par foyer fiscal peut être attribuée. L'aide n'est pas renouvelable.
N.B. Le vélo ne devra pas avoir été acheté avant le 15 juin 2020 pour que son achat soit subventionné. Les vélos d'occasion électriques ou classiques doivent être achetés auprès d'un professionnel.

QUELS TYPES DE VÉLOS SONT CONCERNÉS ?

- Les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion
- Les vélos classiques neufs ou d'occasion.

La subvention ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier, etc). Le vélo à assistance électrique doit répondre à la réglementation en vigueur au sens de la Directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002.

À COMBIEN S'ÉLÈVE LA SUBVENTION ?

	Habitant de RLV	*Habitant de RLV ayant déjà utilisé le service RLV'Lo*
Achat d'un vélo **neuf ou d'occassion** à assitance électrique	Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite de 200 € maximum	Prime de 25% du montant de l'acquisition dans la limite de 250 € maximum
Achat d'un vélo classique **neuf ou d'occasion**	Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la limite de 100 € maximum	

QUAND PUIS-JE DÉPOSER UN DOSSIER ?

Du 15 juin au 19 juillet 2020 à l'adresse suivante :
Riom Limagne et Volcans - Service Mobilités - 5 mail Jost Pasquier CS 80 045 63201 Riom cedex
Ou par mail à : deplacements@rlv.eu

Le formulaire de demande de subvention et le règlement seront en ligne sur www.rlv.eu
Tout dossier reçu en dehors de cette période ne sera pas examiné.

LE DOSSIER DEVRA COMPRENDRE :

- Le formulaire de demande de prime complété et le règlement daté et signé (disponibles sur www.rlv.eu),
- La copie d'une pièce d'identité valide et/ou du livret de famille,
- Une attestation sur l'honneur vous engageant à ne percevoir qu'une seule aide de RLV et à ne pas revendre votre vélo acheté avec cette aide avant trois ans, sous peine de devoir restituer la prime à RLV,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le devis ou une facture établie dans la limite de la période d'appel à projets,
- Le certificat d'homologation du vélo neuf ou d'occasion que vous souhaitez acheter,
- Un RIB pour le versement de la prime sur votre compte.